



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Frais de transport

Question écrite n° 48520

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Jegou attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le problème qui se pose aux artisans taxi concernant le projet de réforme des transports sanitaires visant à réserver aux seuls véhicules sanitaires légers le transport de malades assis. Jusqu'alors, deux catégories de véhicules, les véhicules sanitaires légers et les taxis, avaient la possibilité de transporter ces malades, apportant exactement le même service aux personnes prises en charge. Or, ce projet tendrait à exclure les taxis de ce type de transport sanitaire sans aucune justification médicale ni financière. Il risquerait, ainsi, de perturber grandement et de mettre en péril de nombreuses entreprises de taxi qui ont toujours travaillé dans ce secteur économique. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer sur les suites qui seront données sur ce projet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jégou Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48520

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 1997, page 782